



Objets cassés lors d'une perquisition

Par **arya22**, le **18/04/2008 à 16:58**

bonjour,

j'espère ne pas m'être tromper de catégorie.

j'aurai voulu savoir s'il y avait un recours lorsque des objets ont été cassés par des policiers lors d'une perquisition?

merci par avance à tous pour vos renseignements

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008 à 17:47**

Bonjour,

Normalement, cette casse devrait apparaître dans le procès-verbal de perquisition.

Mais de quels objets s'agit-il ?

Cordialement

Par **frog**, le **18/05/2008 à 19:00**

[citation]j'aurai voulu savoir s'il y avait un recours lorsque des objets ont été cassés par des policiers lors d'une perquisition? [/citation]

Recours gentil : Courrier détaillant les faits adressé à Monsieur (ou Madame) la commissaire de police du commissariat de sécurité publique concerné, accompagné d'une demande de remboursement.

Si ça ne donne rien, recours contentieux : Saisie du tribunal administratif.

Par **Jurigaby**, le **18/05/2008 à 20:35**

Saisine du tribunal administratif qui n'a d'intérêt que si l'objet cassé était une antiquité qui valait très chère parce que franchement, il n'y a rien de pire que le TA..

Par **arya22**, le **14/06/2008 à 07:50**

Bonjour,

Désolée pour le retard

Merci à tous pour votre aide.

Je laisse tomber, ça valait d'environ 80 euro c'était plus sentimentale qu'autre chose.
Un peu de super glu et je le garde tel quel en souvenir